

Doctorat honorifique décerné au juge Philippe Kirsch

Michèle Leroux

Afin de souligner le travail et les talents exceptionnels du juge Philippe Kirsch, un juriste qui a consacré sa carrière au développement d'instruments pour la paix, la justice et la sécurité humaine mondiale, l'UQAM, sur recommandation de la Faculté de science politique et de droit, lui remettra un doctorat honorifique, le 6 mai prochain.

Ambassadeur canadien en Suède, conseiller juridique à l'ONU et président de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale (CPI), M. Kirsch n'en est pas à un honneur près. Le plus récent lui a été rendu à La Haye, aux Pays-Bas, le 11 mars dernier. À l'unanimité, M. Kirsch a été élu président de la CPI, cette nouvelle Cour permanente chargée de juger les individus accusés de génocides, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Le tribunal est composé de 18 juges - 11 hommes et 7 femmes provenant de toutes les régions du monde - élus en février dernier par les représentants des 89 États qui ont ratifié le Traité de Rome instituant la CPI.

«Être élu par ses pairs, à l'unanimité, pour présider une telle Cour, c'est toute une performance, signale la directrice de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM), Mme Anne Leahy, qui comme M. Kirsch a entamé une carrière diplomatique au ministère des Affaires extérieures du Canada, au début des années 1970. Philippe Kirsch est un juriste exceptionnel, soutient Mme Leahy. Doué d'une très grande intel-

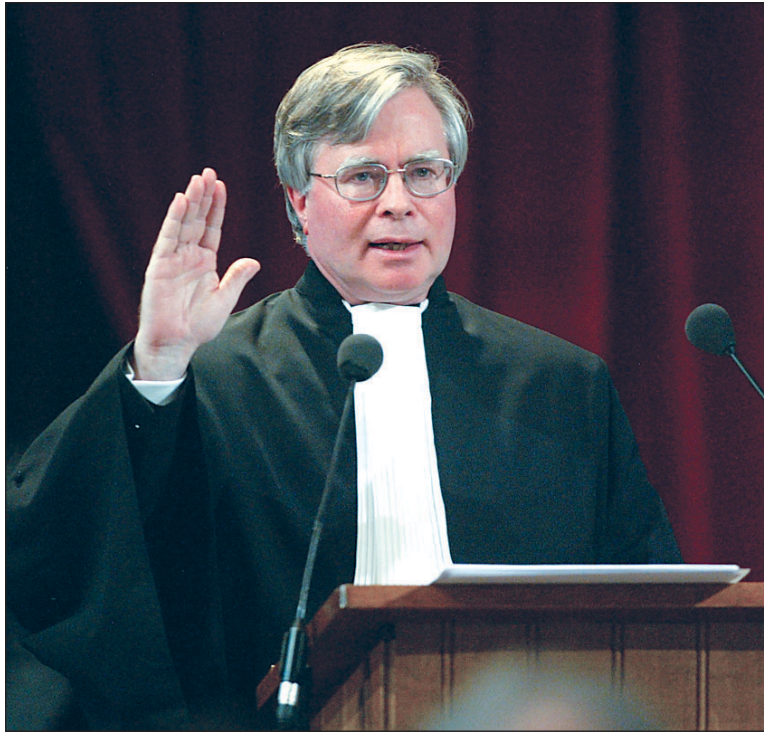


Photo : ICC-CPI / Wim Van Cappellen

Le juge Kirsch prêtant serment devant la Cour pénale internationale, le 11 mars dernier, à La Haye.

ligence, il travaille toujours dans le respect des autres. Il est celui que tout le monde peut accepter parce qu'il met à l'aise n'importe quel interlocuteur. Ses talents de négociateur et de conciliateur lui ont permis de jouer un rôle-clé lors de l'adoption du Traité de Rome.»

Les spécialistes du droit pénal international qualifient d'événement historique la conclusion de ce traité, qui a été l'aboutissement d'une intense négociation. Après cinq semaines de batailles diplomatiques, le texte final autorisant la création de la CPI a finalement été adopté par 120 pays membres des Nations Unies, dans la nuit du 17 au 18 juillet 1998. Sept pays ont voté contre (États-Unis,

Chine, Israël, Inde, Vietnam, Qatar et Bahreïn) et 21 pays, essentiellement des pays arabes, se sont abstenus.

«Les qualités de négociateur de M. Kirsch y sont pour beaucoup dans le succès de ces pourparlers, une réussite obtenue en dépit de multiples tentatives de mises en échec par les États-Unis. Je dirais même que sans Philippe Kirsch, il n'y aurait pas eu de Traité de Rome», lance sans hésitation le doyen intérimaire de la Faculté de science politique et de droit, le professeur René Côté. Depuis plus de 50 ans, tous les mécanismes mis en place pour protéger les droits prévus dans la Convention sur le génocide et la Déclaration universelle des droits de l'Homme n'ont pu amener la créa-

tion d'un tribunal permanent pour réprimer les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides, explique-t-il. Seules des juridictions spéciales et temporaires ont pu voir le jour (Tribunal international de Tokyo, de Nuremberg, du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie). Le Traité de Rome créant la CPI constitue donc un apport extrêmement important au corpus du droit international», estime M. Côté.

Né à Namur en Belgique en 1947, M. Kirsch est arrivé au Canada avec sa famille à l'âge de 14 ans. Après des études au Collège Stanislas, il a obtenu une licence et une maîtrise en droit de l'Université de Montréal et fut admis au Barreau du Québec, avant de débiter sa carrière diplomatique à l'Ambassade du Canada au Pérou. Depuis lors, il a été ambassadeur et représentant permanent adjoint du Canada aux Nations Unies ainsi qu'ambassadeur et agent pour le Canada auprès de la Cour internationale de Justice. Outre l'expertise qu'il a su développer en matière de traités internationaux, M. Kirsch a œuvré au sein d'organisations multilatérales dans le domaine du droit international et de la sécurité mondiale. Parmi les questions qui ont modelé ses compétences avérées en droit humanitaire et en droit pénal international, signalons la protection des victimes de guerre, la répression des attentats terroristes et du financement du terrorisme, les mesures contre la prise d'otages, la sécurité du personnel des Nations Unies, les mécanismes d'extradition et de coopération entre États.

Auteur de nombreux écrits sur le droit international et la sécurité humaine, publiés en français, en anglais et en espagnol, M. Kirsch s'est vu décerner plusieurs titres honorifiques, dont celui de Conseiller de la reine en 1988, le Prix Robert S. Litvack des droits de la personne de l'Université McGill en 1999, le Prix du ministre des Affaires étrangères pour l'excellence en matière de politique étrangère, le Prix William J. Butler des droits de la personne en 2001 et le Prix du défenseur de la démocratie de l'Action mondiale des parlementaires.

M. Kirsch entretient des liens avec l'UQAM depuis plusieurs années, notamment à titre d'expert ayant participé à l'étude du projet de maîtrise en droit international, programme qui depuis sa création en 1997 a favorisé l'émergence d'étudiants fort talentueux. Une de ses filles complète présentement des études à l'UQAM.

Plus de 200 plaintes relatives à des gestes commis depuis le 1^{er} juillet 2002, date d'entrée en vigueur du Traité, attendent déjà le Procureur en chef de la CPI, l'avocat argentin Luis Moreno Ocampo. Les premiers procès devraient avoir lieu en 2004.

Les grands défis qui attendent la Cour consistent à garantir le caractère universel du Traité de Rome et à renforcer les législations réprimant les crimes contre l'humanité, afin de permettre l'émergence d'un ordre international du droit et de la démocratie •